

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du **1^{er} août 2022** à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Madame: Nancy Picard
Messieurs : Gilbert Ferland
Rock Simard
Jean-Marie Lefebvre

Les conseillers Mathieu Laliberté et Daniel Laflèche sont absents. Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} août 2022**
- 3. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022**
- 4. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1 Inspecteur en bâtiment – Rapport
 - 4.2 Inspecteur en voirie – Rapport
 - 4.2.1 Délégation de pouvoir
 - 4.2.2 Autorisation de dépenses
 - 4.2.3 Frais de déplacements - Ajustement
 - 4.3 Rapport greffière-trésorière
 - 4.3.1 Greffière trésorière adjointe – Nomination
 - 4.3.2 ADMQ – Colloque zone Estrie
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Archéologie autochtone - Activité publique
 - 5.2 Servitude de conservation – Signataires
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1 Rapport de la mairesse
 - 6.2 Rapport du comité des chemins
 - 6.3 Rapport du comité d'urbanisme
 - 6.4 Rapport du comité environnement - Régie des déchets
 - 6.5 Rapport du comité sécurité publique Incendie/Ambulance
 - 6.6 Rapport du comité MADA / Famille
 - 6.7 Rapport comité Parc
 - 6.7.1 Entente culturelle – Mise en valeur ancienne centrale
 - 6.8 Rapport comité loisirs /culture
 - 6.8.1 Fête des voisins - Bilan
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1 Délégation de pouvoir Secrétaire-trésorière
 - 7.2 Adoption des comptes déjà et à payer
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1 TECQ- version 4
 - 8.2 Régie de l'est – règlement d'emprunt 2022-03
 - 8.3 Carbone biodiversité – facture
 - 8.4 PAVL ERL 2022
 - 8.5 PPA_CE 2022
 - 8.6 Vente pour défaut de taxes – Liste
 - 8.7 Tournoi du maire -Waterville
 - 8.8 Expo vallée de Coaticook

ET RÉSOLU

D' approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'inspecteur en voirie dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 4

4.2.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois d'août 2022.

Creusage fossés	20 000. \$
Abat-poussière	4 400. \$
Grader	6 000. \$
Pierre et gravier	1 500. \$

Rés. 2022-08-151 **IL EST PROPOSÉ PAR** Rock Simard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' autoriser les dépenses tel que décrites par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉ POUR 4

4.2.3 FRAIS DE DÉPLACEMENTS - AJUSTEMENT

CONSIDÉRANT la variation significative du prix de l'essence entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette variation n'étant pas intégrée aux frais de déplacements de l'inspecteur en voirie et quelle ne reflète pas les coûts assumés par celui-ci dans le cadre de son travail ;

CONSIDÉRANT QUE ces frais de déplacements supplémentaires sont évalués à 693,09 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que cette variation n'a pas à être assumée par l'inspecteur en voirie ;

Rés. 2022-08-152 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' autoriser le remboursement des frais de déplacements supplémentaires évalués à 693,09 \$

QU' au besoin, une évaluation similaire sera soumise au conseil pour la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2022.

ADOPTÉ POUR 4

4.2.4 MTQ- PLAINTÉ FAUCHAGE ROUTE 143

CONSIDÉRANT QUE le fauchage du bord de la route 143 cause des problèmes de visibilité aux usagers qui désirent s'y engager, et ce pour des raisons de fauchage trop long et inégal;

Rés. 2022-08-153 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland

ET RÉSOLU

DE déposer une plainte concernant les travaux de fauchage du bord de route de la 143 au MTQ pour les raisons mentionnées ci-dessus ;

DE demander que la situation soit rectifiée dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ POUR 4

4.3 GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – RAPPORT

Madame Claudine Tremblay, greffière-trésorière, fait son rapport mensuel.

En réponse à la demande de rencontre de l'organisme Phelps aide, le conseil préfère savoir combien de résidents de Stanstead-Est utilisent leurs services.

4.3.1 GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'une greffière-trésorière adjointe constitue un facteur supplémentaire pour assurer la continuité dans l'accomplissement des services que l'employeur rend à la population en cas d'absence de la greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE la direction recommande au conseil de nommer Mme Guylaine Simard compte tenu de son ancienneté et de sa connaissance générale des dossiers municipaux;

Rés. 2022-08-154

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

DE nommer Mme Guylaine Simard secrétaire-réceptionniste et greffière-trésorière adjointe avec ajustement de tâches établies de concert avec le comité des Ressources humaines;

QUE les modalités salariales seront évaluées selon les fonctions et responsabilités qui lui sont attribuées par le *Code Municipal du Québec*, les lois et règlements du Québec et de ceux établis par la Municipalité;

QUE les dépenses associées à cette nomination seront payées à même le surplus non affecté.

ADOPTÉ POUR 4

4.3.2 ADMQ – COLLOQUE ZONE ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de zone de l'ADMQ, Association des directeurs municipaux du Québec se déroulera le 15 septembre au Centre sportif de Mégantic ;

Rés. 2022-08-155

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Picard
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' inscrire la directrice générale au colloque annuel de zone de l'ADMQ, pour un montant 105 \$, non-taxable;

QUE ses frais de déplacement et de restauration lui seront remboursés.

ADOPTÉ POUR 4

5. CORRESPONDANCE

5.1 ARCHÉOLOGIE AUTOCHTONE - ACTIVITÉ PUBLIQUE

La chargée de projet du parc, Mme Fernanda Donega, dépose un rapport informant le conseil des dates des travaux de fouille archéologique prévus du 17 au 19 août et de l'état des préparatifs de l'activité d'archéologie publique prévue le 20 août prochain.

La directrice mentionne la réception d'un chèque supplémentaire, en provenance du ministre des affaires autochtones, d'un montant de 1000\$, afin de supporter l'activité publique.

5.2 SERVITUDE DE CONSERVATION – SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va signer une entente de partenariat et de contribution et une servitude de conservation avec la Fondation Massawippi ;

Rés. 2022-08-156

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE nommer la mairesse madame Pamela B. Steen et la directrice générale et greffière-trésorière madame Claudine Tremblay, comme représentantes pour signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents suivants :

- Entente de partenariat et de conservation du parc des Chutes-Burroughs ;
- Servitude personnelle et perpétuelle de conservation notariée.

ADOPTÉ POUR 4

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland n'a rien à signaler.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE ET AMBULANCE

Le conseiller Gilbert Ferland n'a rien à signaler concernant le service incendie. Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.7 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Lafèche est absent.

6.7.1 ENTENTE CULTURELLE – MISE EN VALEUR CENTRALE

CONSIDÉRANT QUE dans l'Entente de développement culturelle 2021-2023, en partenariat avec la MRC de Coaticook et le Ministère de la culture du Québec, le MCC, est inclus un volet mise en valeur de l'ancienne centrale hydroélectrique ;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de la phase préliminaire comprenant la description et la planification du projet culturel souhaité, le budget alloué par l'Entente est de 15 000 \$ et que l'implication financière des partenaires est répartie comme suit :

- MCC : 7 874,13 \$
- Municipal : 7 285,08 \$
- MRC : 746,46 \$

CONSIDÉRANT QUE des représentants du comité du parc, en collaboration avec l'agent de développement culturel, Mme Sylvie Masse, ont rencontrés divers partenaires artistiques susceptibles de pouvoir réaliser cette phase préliminaire;

CONSIDÉRANT QU' après délibération, les représentants du comité du parc recommandent au conseil l'embauche de la firme la CAMARADERIE pour réaliser la description et la planification du projet culturel souhaité ;

Rés. 2022-08-157

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine le choix de la firme la CAMARADERIE pour réaliser la description et la planification du projet culturel souhaité ;

DE vérifier auprès des responsables du Fonds Vitalité des milieux de vie de la MRC, le FVMV, si la contribution municipale d'un montant de 7 285,08 \$ peut être intégrée dans les dépenses admissibles de la subvention FVMV accordée le 14 juillet dernier dans le cadre du projet *Phase préparatoire de déploiement du Parc des Chutes-Burroughs*.

ADOPTÉ POUR 4

6.8 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/CULTURE

La conseillère Nancy Picard fait son rapport et dépose le bilan de la fête des voisins soulignant le 90^{ème} anniversaire de la fondation de la Municipalité. Il est souligné la faible participation de la population à cette activité.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La secrétaire-trésorière présente au conseil municipal les dépenses effectuées en juillet 2022 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Éric Leroux entretien ménager (1, 15 et 29 juillet) 165.00 \$

Municipalité de Stanstead-Est

Les marchés Tradition	8,98 \$
Guyline Simard (Frais de déplacements comité loisirs)	179,84 \$
Fernanda Donega (Frais de déplacements parc)	17,92 \$
MRC de Coaticook	130,00 \$

Rés. 2022-08-158 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la secrétaire-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 4

7.2 **ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en juillet 2022, d'un montant total de 45 750,42 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en août 2022, d'un montant total de 21 896,55 \$;

Rés. 2022-08-159 **IL EST PROPOSÉ PAR** Rock Simard
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 4

8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 **TECQ- PROGRAMMATION VERSION 4**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stanstead-Est a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Rés. 2022-08-160 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages

Municipalité de Stanstead-Est

causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par cette résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ POUR 4

8.2 RÉGIE INCENDIE DE L'EST – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-03

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a décrété la constitution de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (ci-après : « la Régie ») ;

CONSIDÉRANT QUE la planification d'acquisition d'immobilisation 2021-2027 prévoit l'achat d'un camion autopompe citerne ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a préalablement été donné et que le règlement a été présenté lors de la séance du conseil de la Régie du 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a l'adopté le règlement 2022-03 décrétant une dépense maximum au montant de 790 000 \$ afin de financer l'acquisition relatif à l'achat d'un camion autopompe citerne, lors de l'assemblée régulière du 20 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reconnu avoir reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est a décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition à l'achat d'un camion autopompe citerne.

ARTICLE 3

Municipalité de Stanstead-Est

Aux fins du présent règlement, la Régie autorise une dépense n'excédant pas la somme de SEPT CENT QUATRE VINGT DIX MILLE DOLLARS (790 000 \$).

ARTICLE 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, la Régie est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de la somme de SEPT CENT QUATRE VINGT DIX MILLE DOLLARS (790 000 \$) sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé annuellement, par le présent règlement de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente, dont copie est jointe au présent règlement comme annexe « C ».

ARTICLE 6

La Régie affecte à la réduction d'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

ARTICLE 7

La Régie affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Les termes de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention seront ajustés automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres de la Régie Memphrémagog sont d'accord pour considérer le cumul de trois (3) années de RFU bâtiment taxable et non-taxable dans le calcul des quoteparts plutôt qu'une seule année, comme le prévoit l'entente ;

CONSIDÉRANT QU' une répartition des quotes-parts tel que le prévoit l'entente, à savoir 50% basée sur le RFU bâtiment taxable et non-taxable tel que fourni par la firme JP Cadrin en septembre 2021, 2020 et 2019 et 50% basée sur les risques ;

CONSIDÉRANT QUE la période d'amortissement du prêt est de 15 ans, dont la quote-part de la municipalité de Stanstead-Est est de 46 847 \$ conformément à l'annexe C du Règlement d'emprunt reproduit ci-dessous ;

ANNEXE C

Contribution des municipalités		790 000 \$
Ayer's Cliff	8,43 %	66 597 \$
Hatley	7,24 %	57 196 \$
Canton de Hatley	13,60 %	107 440 \$
North Hatley	5,76 %	45 504 \$
Sainte-Catherine-de-Hatley	18,99 %	150 021 \$
Ogden	7,28 %	57 512 \$
Stanstead	13,59 %	107 361 \$
Canton de Stanstead	14,66 %	115 814 \$
Stanstead-Est	5,93 %	46 847 \$
Barnston-Ouest	3157 4,52 %	35 708 \$
		<hr/>
		Total des quoteparts 790 000\$

Municipalité de Stanstead-Est

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi ;

Rés. 2022-08-161 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Stanstead-Est approuve le règlement d'emprunt 2022-03 sous les conditions énumérées ci-dessus.

ADOPTÉ POUR 4

8.3 CARBONE BIODIVERSITÉ – FACTURE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de services d'agronome Carbone Biodiversité inc. dépose la facture 1169, d'un montant de 2 218,20 \$, taxes non incluses, incluant 13,25 h de services de consultation, des frais d'ouverture de dossier et de kilométrage pour visite des lieux dans le cadre de la demande d'exclusion exigé par la CPTAQ ;

Rés. 2022-08-162 **IL EST PROPOSÉ PAR** Rock Simard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE payer la facture d'un montant total de 2 550,38 \$, taxes incluses à Carbone Biodiversité inc. pour services rendus ;

QUE cette facture fera partie intégrante à la reddition de compte de la subvention 2022 accordée par le FDMC et qui a pour titre *Phase préparatoire de déploiement du Parc des Chutes-Burroughs*.

ADOPTÉ POUR 4

8.4 PAVL ERL 2022

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN – ANNÉE-CODE GÉOGRAPHIQUE : 2022-44050
NO DOSSIER : HEL37889 / NO FOURNISSEUR : 67639

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports accorde une aide financière de de 454 456. \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien pour l'année civile 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière dépasse 250 000 \$ et que les modalités de versement et la définition des obligations de chacune des parties sont encadrées par une convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la convention d'aide financière mentionnée précédemment ;

Rés. 2022-08-163 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

Municipalité de Stanstead-Est

QUE le conseil municipal autorise la mairesse madame Pamela B. Steen et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Claudine Tremblay, de signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide financière pour l'année 2022 associée au dossier **HEL37889** du Programme d'Aide à la Voirie Locale – Volet Entretien Local.

ADOPTÉ POUR 4

8.5 PPA_CE 2022

SOUS-VOLET : PROJETS VOLETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

DOSSIER : 0032471-1-44050(5) -20220512-015

ATTENDU QUE la Municipalité de Stanstead-Est a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Rés. 2022-08-164

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est approuve les dépenses d'un montant de 24 582,12 \$, taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE POUR 4

8.6 VENTE POUR DÉFAUT DE TAXES – LISTE

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétés en défaut de taxes est déposée au conseil pour approbation ;

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2022-08-167

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard

DE lever la séance, il est 22h00.

ADOPTÉ POUR 4

Claudine Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse

**PROCÈS-VERBAL POUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
DE DÉNEIGEMENT D'HIVER**

Le 31^{ième} jour du mois d'août 2022 à 11h05, avec le consentement de tous et chacun, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Stanstead-Est est faite l'ouverture des dossiers de soumission pour l'appel d'offres : **Entretien d'hiver du réseau routier 2022-2023, 2023-2024, 2024-205**

L'ouverture des enveloppes est faite en présence de :

Mesdames :

Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière

Guylaine Simard, greffière-trésorière adjointe

Fernanda Donega, agente de projet

Quatre (4) personnes sont présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DES ENVELOPPES

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Claudine Tremblay, mentionne que trois (3) soumissions ont été déposées et procède à l'ouverture des enveloppes reçues. Pour chacune d'entre elle, Madame Claudine Tremblay nomme le nom de la compagnie soumissionnaire et le montant total des travaux avant taxes.

2. COMPAGNIES SOUMISSIONNAIRES

Les compagnies soumissionnaires pour l'appel d'offre **Entretien d'hiver du réseau routier 2022-2023, 2023-2024, 2024-205** sont, selon l'ordre d'ouverture :

1. Jean Paul Roy

Option A - Circuit no. 1 (28,94 kilometres)

Prix : 414 710,20 \$ avant taxes

2. Déneigement Léo et Yves Therrien Inc.

Option B - Circuit no. (33,89 kilometres)

Prix : 419 897,10, avant taxes

3. Entreprise P.S. Roy Inc.

Option C - Circuit no. (26,65 kilomètres)

Prix : 387 357,75 \$ avant taxes

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Lever la séance, il est 11h15

Claudine Tremblay
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Guylaine Simard
Greffière-trésorière adjointe